REUNION DE BUREAU

**26 février 2020**

**Elus présents** : Jean-Claude DAURAT –Mireille FONLUPT -- Michel BRAVARD - Guy GORBINET - François DAUPHIN Daniel FORESTIER –-Laurent BACHELERIE - Jean-Luc COUPAT - Simon RODIER - Suzanne LABARY - Chantal FACY - Isabelle ROMEUF - Stéphanie Allègre Cartier.

**Absents**: Eric DUBOURGNOUX - Georges MORISON.

**Techniciens** : Johan ROUGERON - Olivier GALLO-SELVA – Snéjana GUCESKI - Christelle LONDICHE.

**…………………………………………………………….**

**Information Espace de Santé de Cunlhat** (Jean-Luc Coupat)

Jean-Luc Coupat fait part des échanges qu’il a eu avec M. Follenfant, professionnel de santé et élu de Cunlhat.

Ce dernier est conscient de la problématique bâtimentaire. Il ne sera plus élu après les élections municipales de 2020 mais il souhaite être associé à la réflexion du projet futur de maison de santé de Cunlhat. Il pense qu’un local adapté aux besoins de santé du territoire conviendrait mieux, et il souhaite qu’ALF soit réactif.

Jean-Luc Coupat lui a fait part que cette demande correspondait également aux vœux de la communauté de communes : celle de mettre en place rapidement un comité de pilotage, associant la mairie, les professionnels de santé et ALF, afin d’évaluer les besoins et à partir de là, faire le choix d’un cabinet de maîtrise d’œuvre. Ils ont contacté les professionnels de santé pour fixer une date de mise en place de ce COPIL, mais il n’y a pas de réponse à ce jour.

Problématique bâtimentaire : M. Daurat informe les Vice-présidents que la communauté de communes a enclenché la garantie « risques de chantiers » ; cela conduit à une expertise qui va confirmer ou pas la solidité du bâtiment. Groupama va également débuter une procédure qui vérifiera les responsabilités de chaque intervenant sur le chantier (entreprises, maîtrise d’œuvre, etc.)

L’EPf-Smaf est propriétaire et en tant que tel, responsable à tous niveaux des problèmes engendrés du fait du bâtiment. A partir des conclusions de l’expertise, c’est donc cet organisme qui décidera du devenir de l’immeuble de l’ancienne école Saint-Joseph. Il n’est actuellement pas possible d’intervenir sur le site de quelque manière que ce soit du fait de cette expertise en cours.

Afin d’être réactif, il est nécessaire d’engager une réflexion sur un nouveau projet d’équipement de santé à Cunlhat, et par la suite d’engager un nouveau maître d’œuvre pour ne pas mélanger les différents problèmes.

Coût actuel de l’opération : 711 000 € pour couvrir les factures en cours, les remboursements de subvention, etc.

**Campus Connecté** (Madame la Sous-préfète qui devait assurer la présentation du dossier est indisponible).

Vive réaction de l’Etat face aux réserves du bureau. Il demande à ALF de revoir sa position et l’a assuré de son soutien financier en fonctionnement afin que cela ne coûte rien à la communauté de communes. Le délai de réflexion d’un an demandé par le Bureau n’a pas été accepté et l’année prochaine, il ne sera plus possible de mettre en place ce dispositif car l’offre sera retirée pour Ambert.

Un comité de pilotage est prévu mardi 3 mars à 10 h 30.

Aide de l’Etat : 50 000 € / an pendant cinq ans. Mme la Sous-préfète a déclaré qu’il serait possible de faire une demande de subvention DETR pour équiper la salle nécessaire à la mise en place du dispositif.

Aides possibles de la part des conseils Régional et Départemental pour l’investissement.

Guy Gorbinet indique qu’il visitera le campus connecté de Privat, le 11 mars.

* Le Bureau accepte de reconsidérer sa position suite aux informations complémentaires fournies par l’Etat et décide d’approuver la mise en place d’un campus connecté. Il souhaite inscrire des précautions dans la convention afin de sortir de ce dispositif expérimental, sans dommage pour la communauté de communes.

**Décision** :

* Contrat Territorial de l’Ance du Nord : attribution de marché pour le suivi de la qualité de l’eau
* Contrat Territoire Lecture : demande de subvention à la DRAC
* Convention pour groupement de commande de la ligne entre Saint-Anthème et Gumières

**Stratégie de Communication d’ALF** (cf. diaporama)